



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnes porteuses de trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Question écrite n° 23911

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les personnes porteuses de trouble du spectre de l'autisme (TSA). En France, on dénombre 60 000 personnes autistes, 8 000 enfants autistes naissent chaque année, soit 1 personne sur 150. À La Réunion, 95 nouveau-nés par an naissent avec cette pathologie. Entre 2013 et 2017, 10 millions d'euros ont été investis à La Réunion et Mayotte pour améliorer l'accompagnement des personnes porteuses de TSA. 400 millions d'euros ont été débloqués pour le quatrième plan autisme 2018-2022. Mais pour le moment, les sommes exactes qui seront allouées à l'île de La Réunion ne sont pas connues. Il est dénombré une dizaine de structures à La Réunion, pouvant accueillir ses enfants, qui faute de places, partagent l'espace avec des adultes présentant le même trouble. Beaucoup de parents soucieux du bien-être de leur enfant, se voient malheureusement contraints de les retirer du système scolaire par manque de personnel qualifié : les auxiliaires de vie scolaire (AVS). Ces parents ont recours à des cours particuliers à domicile, ce qui occasionne pour eux une dépense supplémentaire. De plus, ces enfants se sentent exclus de la société. Pourtant, ils sont dotés d'une sensibilité et d'une intelligence remarquables. Ils ne demandent qu'à être intégrés au sein de la communauté sans distinction. Beaucoup de structures à La Réunion et à Mayotte militent pour le droit à l'apprentissage et l'intégration de personnes porteuses de TSA. Elles doivent intervenir auprès des professionnels de santé, d'entreprises dans le secteur du bien-être accueillant du public (exemple : salon de coiffure) afin de mener une campagne de sensibilisation. Malgré ces dispositifs, les parents se sentent abandonnés : le manque de places dans les structures spécialisées, le manque d'accompagnateurs, la course aux écoles « habilitées » à recevoir ces enfants, les suivis des dossiers de demandes, les campagnes de sensibilisation leur semblent insuffisants. Devant l'accroissement du nombre d'enfants porteur de ce trouble, il lui demande quelles sont les mesures et actions qu'elle compte mettre en place pour pallier ce manque et répondre aux attentes de ces nombreuses familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23911

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9344

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)